



## L'État-nation face à l'Europe des tribus

Par Thierry Rambaud Professeur des universités

C'est un bel essai de défense vigoureuse de l'État nation que vient de publier Charles Saint-Prot (*L'État nation face à l'Europe des tribus*, Le Cerf, 2017). On reconnaîtra, tout d'abord, à l'auteur deux qualités essentielles : la défense d'une vraie thèse, celle du risque de délitement de l'État nation que ferait encourir à la France la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, et la force d'une ferme conviction patriotique qui fait aujourd'hui bien souvent défaut, tant l'État est enserré et dépassé à la fois par l'Europe et par les régions. D'une plume alerte et vigoureuse, l'auteur étaye sa thèse autour de courts chapitres stimulants et de termes combattifs et engagés : « *les origines douteuses de l'eurofédéralisme* », « *quand les politiciens bradent la nation* », « *les lobbies particularistes contre le bien commun* », « *bienvenue au Moyen-âge* »... On retiendra particulièrement cette forte affirmation « Pourquoi la France ? Parce que, sans elle, que serions-nous ? »

Dans la ligne de mire de Charles Saint-Prot, figure la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, un texte élaboré dans le cadre du Conseil de l'Europe, qui présente « *l'objectif ultime de démanteler l'État nation, et les valeurs qu'il exprime, pour imposer l'Europe fédérale des régions...* » À travers sa langue, c'est en réalité la nation française qui est visée et de citer Max Gallo : « *depuis cinq siècles, le français a forgé notre pays. Quand se pose la question de la langue, c'est aussi la question de la nation... et de son unité qui est mise sur la table...* »

À rebours de cette *Weltanschauung*, l'auteur rappelle à juste titre que la nation repose sur l'existence d'un « être commun et plus encore sur un faire commun qui ne saurait s'épuiser dans une vision éthérée de la coexistences des communautés». Il établit un lien entre le particularisme régionaliste et le supranationalisme, l'un et l'autre visant à « détricoter la nation française en créant une brèche dans son identité linguistique et, du coup, en ouvrant la voie à tous les communautarismes: linguistiques d'abord, mais ensuite religieux, ethniques et autres ». La démonstration, qui mélange avec talent des arguments juridiques, géopolitiques et historiques, est bien souvent convaincante.

On peut évidemment ne pas partager certains propos de l'auteur, dont le propos, à nos yeux, aurait parfois mérité d'être nuancé en rappelant notamment que l'Union européenne, comme le Conseil de l'Europe, n'imposant leur loi à des États qui ne disposeraient d'aucune faculté de retrait, l'exemple du *Brexit* est là pour nous le rappeler, et que la responsabilité principale en revient aux gouvernements nationaux. D'ailleurs Charles Saint-Prot, qui prend souvent comme référence la politique nationale des rois capétiens et celle du général de Gaulle, rappelle que « comme toujours, tout est affaire de volonté. C'est ce qui manque le plus aux dirigeants politiques... »

Servi par une grande culture et de nombreuses références, le présent essai nous invite à réfléchir à l'avenir de notre État nation en France en nous mettant en garde contre certaines dérives problématiques de nature à porter atteinte « à ce plus vaste des cercles naturels de communauté sociale ».

Quoi qu'en pensent les idéologies supranationales et les féodalités de toutes sortes, c'est bien l'État-nation qui est d'actualité. Lui seul est en mesure de relever les grands défis de l'heure en préservant la souveraineté nationale, les libertés et la dignité des citoyens, c'est-à-dire, en fin de compte, le bien commun sans lequel il n'y a pas de politique légitime.

***L'État-nation face à l'Europe des tribus***, éditions du Cerf, Paris, 124 p.

<https://www.editionsducerf.fr/librairie/livre/17924/l-etat-nation-face-a-l-europe-des-tribus>